



GROUPE SACPA

Votre centre animalier

2, RD 132, Les Emondants
91580 - Souzy-la-Briche
souzylabriche@sacpa.fr / 01 69 92 08 53

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi : 9h - 17h30

Samedi : 9h - 13h

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2025

Forfait fourrière	112,00€ *
Identification puce électronique	86,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur	99,00€
Vaccin rage + passeport	55,00€



Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

*Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 12€ TTC pour les chats et 20€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront facturés. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons ré-acheminer votre animal. Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ? Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

@VigiPets

Législation

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.